

SÉANCE RÉGULIÈRE DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

Tenue à la salle du conseil municipal du Village de Roxton Falls

La séance débute à 19H00

À laquelle sont présent(e)s

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, vice-président
M. Stéphane Beauchemin, président (Arrivée 19H20)
Mme Marie-Eve Massé
M. Pascal Richard
M. Michel Massé

Est absent : M. François Légaré

Sont également présent(e)s :

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin
Représentants du service d'incendie : M. Guy Cusson, directeur incendie
M. Mario Bérubé, Capitaine
M. Stéphane Martin, pompier

Le quorum est constaté après un moment de réflexion. L'assemblée est ouverte et la séance est enregistrée en mode audio (enregistrement réalisé par M. Guy Cusson).

L'assemblée est présidée par M. Jean-Marie Laplante, vice-président.

712-10-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE JEUDI 7 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Michel Massé
Il est secondé par Marie-Eve Massé
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du jeudi 7 octobre 2021, tel que présenté.

Un point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

713-10-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Michel Massé
Il est secondé par Marie-Eve Massé
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 21 septembre 2021, tel que rédigé.

Adoptée

714-10-2021

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021 – AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- SEPTEMBRE/OCTOBRE 2021

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
	<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>	
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaire septembre 2021 av % vac.)	3 476.52 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - septembre 2021)	47.48 \$
200	Revenu Québec (Remise prov. de Juillet à septembre 2021)	2 807.23 \$
200	Revenu Canada (Remise féd. de juillet à septembre 2021)	1 261.41 \$
310	Ass. Des gestionnaires en séc. inc. et civile Qc (Inscrip. Congrès 2021)	977.29 \$
331	CAUCA (Survi-Mobile - 3 mois facturés)	682.95 \$
331	Municipalité du Village de Roxton Falls (Frais téléphoniques)	19.25 \$
415	Maryse Deslandes, Archiviste (Gestion documentaire 2020-2021)	350.00 \$
454	Alex Minguy Bédard (Déplacement - formation)	89.10 \$
529	Automod - Vitres d'auto Acton Vale Inc. (Radio mobile FM UHF icom)	713.74 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:		<u>10 424.97 \$</u>

ENCAISSEMENTS

TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS: - \$

714-10-2021

Il est proposé par Michel Massé
Il est secondé par Marie-Eve Massé
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adopté

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 7 octobre 2021

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

715-10-2021

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Monsieur Guy Cusson directeur du service d'incendie, a remis son rapport dans lequel il fait mention qu'aucune intervention n'est survenue au cours du mois de septembre 2021.

Points d'information transmis par M. Guy Cusson :

1. Réembauche de M. Eric Côté, pompier volontaire.
2. L'halloween se déroulera à la caserne le 31 octobre prochain de 13H00 à 17H00.
3. Le 53^{ème} congrès annuel des chefs en sécurité incendie aura lieu à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021.
4. Les évacuations prévues annuellement dans le cadre de la semaine de prévention des incendies sont terminées.
5. La façade de la caserne fera l'objet d'un bon nettoyage.
6. Achat à venir : - Boyaux Firebreak et lances : coût estimé : 950.00\$
- Ventilateur électrique : coût estimé à 550\$
7. Ajout d'armoire à la cuisine de la caserne dans l'espace demeuré vide.
8. Construction de la base de ciment qui servira d'assise pour la génératrice.

Par conséquent,

Il est proposé par Pascal Richard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport déposé par le directeur M. Guy Cusson, dans lequel les décisions suivantes sont autorisées:

1. Réembauche de M. Eric Côté.
2. Achat d'équipements.
3. Participation au 53^{ème} congrès des chefs.
4. Organisation de l'halloween le 31 octobre prochain, nettoyage de la façade de la caserne, ajout d'armoire à la caserne et construction de la base de béton pour génératrice.

Adoptée

716-10-2021

Inscription du directeur incendie au 53^e congrès annuel de l'AGSICQ qui se déroulera à Trois-Rivières du 16 au 19 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le 53^e congrès annuel de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec aura lieu à Trois-Rivière du 16 au 19 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription pour le couple s'élèvent à 977.29\$ taxes incluses, dont 672.61\$ sont attribuables à l'inscription du directeur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser l'inscription du directeur des incendies, M. Guy Cusson, au 53^e congrès annuel de l'AGSICQ, lequel se déroulera à Trois-Rivières. Le coût totalise un montant de 977.29\$, pour le couple.

Que les frais concernant l'inscription de la conjointe totalisant un montant net de 278.25\$ soient facturés au directeur des incendies.

Adoptée

717-10-2021

Renouvellement de l'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie (APAM) pour un service de cafétéria mobile – Année 2022

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, il est convenu de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM (Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie), laquelle offre un service de cafétéria mobile pour les interventions de longue durée;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle pour adhérer à l'entente se détaille comme suit : soit un coût fixe de base de 23\$/pompiers/année;

CONSIDÉRANT QUE la tarification applicable lorsque les services de l'APAM sont requis sur une intervention, est de 90\$/heure;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 2H00 est facturé pour un appel, même en cas d'annulation en cours de route;

CONSIDÉRANT QUE ce service de cafétéria mobile sera surtout appelé pour les interventions de longues durées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Michel Massé

Il est secondé par Pascal Richard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de renouveler l'entente de partenariat avec l'APAM pour l'année 2022, laquelle offre, sur un site d'intervention, les services de cafétéria mobile au bénéfice des intervenants de l'urgence ainsi qu'aux citoyens sinistrés.

L'APAM sera appelée d'urgence uniquement pour des interventions de longues durées.

La cotisation annuelle de base pour le service de l'APAM est de 23\$ par pompier. Une tarification de 90\$/heure est applicable lorsque leurs services sont requis sur les lieux d'une intervention et un minimum de 2h00 est facturé même si l'appel est annulé.

Adoptée

718-10-2021

L'Arsenal – division Isotech Instrumentations Inc. : Renouvellement de l'entente d'entretien des habits de combat pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'annuellement, ou suite à certaines interventions, les habits de combat, gants, cagoules et autres équipements d'intervention, doivent être lavés, réparés, imperméabilisés et parfois décontaminés;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2022, Isotech Instrumentation Inc., division d'entretien d'équipement personnel de l'Arsenal a informé la régie qu'une hausse approximative de 5% sera appliquée sur les taux actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs présentement applicables qui feront l'objet d'une hausse de 5% en 2022, se déterminent comme suit :

- Pour un lavage avancé: 9.75\$/morceau (pantalon ou manteau), soit 19.50\$ habit complet.
- Inspection avancée : de la coquille ou doublure : 4.88\$/morceau (pantalon ou manteau), soit 9.75\$/habit au complet.
- Réparations : Une soumission détaillée sera présentée pour approbation, Réduction de 10% applicable sur le prix.
- Décontamination et/ou imperméabilisation : Une soumission détaillée sera présentée pour approbation, réduction de 10% applicable sur le prix.

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'un besoin de remplacement, Isotech met à la disposition de la Régie quatre (4) habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE le montant préautorisé des réparations ne peut excéder 80\$ par habit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pascal Richard

Il est secondé par Michel Massé

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA de renouveler l'entente auprès de la firme Isotech Instrumentation Inc. division d'entretien d'équipement de l'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat et autres équipements du service des incendies, pour l'année 2022.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la directrice générale, Angèle Beauchemin ainsi que le directeur du service d'incendie, Guy Cusson, soient autorisés à signer l'entente au nom de la régie.

Adoptée

719-10-2021

Demande d'annulation de la facture émise à la compagnie Transport FTMA Inc. Pour une intervention incendie survenue le 3 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'une facture au montant de 750.00\$ a été émise à la compagnie FTMA Inc., relativement à une intervention du service de sécurité incendie réalisée le 3 août dernier, dans le rang Ste-Geneviève au Canton de Roxton, concernant des fils arrachés à diverses adresses par l'un de leur camion;

CONSIDÉRANT QU'en fonction du règlement de la Régie #11-2019 imposant un mode de tarification applicable lors d'une intervention destinée à combattre ou prévenir un incendie, pour un propriétaire de véhicule qui n'habite pas sur le territoire de la Régie ou ne contribue pas autrement à son financement;

CONSIDÉRANT QUE Madame France Vincent, actionnaire avec M. François Turcot de cette compagnie, demande au conseil d'administration de la Régie incendie d'annuler ladite facture car ils sont également propriétaires de 2 fermes sur le territoire du Canton de Roxton, lesquelles sont immatriculées au nom de Ferme Méliporc Inc., dont Mme Vincent et M. Turcot ainsi que Mme Mélissa Turcot sont actionnaires;

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès du registraire des entreprises, les informations transmises sont tout à fait exactes. En contrepartie les propriétaires concernés par cette demande sont Transport FTMA Inc. et Ferme Méliporc Inc., soit deux personnes morales tout à fait distinctes l'une de l'autre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pascal Richard

Il est secondé par Michel Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de refuser la demande d'annulation de la facture au montant de 750.00\$, transmise par Madame Vincent, considérant que même si les deux compagnies concernées sont les propriétés des mêmes actionnaires et dirigeants, Elles sont tout de même 2 personnes morales tout à fait distinctes l'une de l'autre.

Adoptée

720-10-2021

ÉQUIPE DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE EN SANTÉ – NON-RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE Go/NoGo911 QUI VIENDRA À ÉCHÉANCE EN JANVIER 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du service d'incendie ont exploré plusieurs modes de communication afin de trouver une solution efficace et fiable concernant la transmission des alarmes d'urgence à leurs équipes de pompiers;

CONSIDÉRANT QU'après une période d'essai très concluante, l'application qui a été retenue, laquelle est conçue spécifiquement à cet effet, s'est avérée être la meilleure solution relativement à la transmission des alarmes incendies;

CONSIDÉRANT QUE tout comme l'entente intervenue avec EROS, cette application sert également à donner la disponibilité des pompiers en temps réel;

En conséquence,

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de ne pas renouveler l'entente relative à la licence Go/NoGo911 conclue avec EROS – Équipe de Recherche Opérationnelle en Santé, laquelle viendra à échéance le 17 janvier 2022.

Adoptée

721-10-2021

REPORT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉVUE LE 9 NOVEMBRE 2021

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de reporter la séance régulière prévue le 9 novembre prochain, au mercredi 17 novembre 2021 à 19H00, laquelle pourrait être précédée d'une séance de travail fixée à 18H30.

Adoptée

POINT NO 12

ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

- Chaque poste du budget 2022 (Revenus et dépenses) été analysé et évalué par les membres du CA de façon judicieuse. En date d'aujourd'hui, l'indice des prix à la consommation pour le mois de septembre n'est pas encore connu. Certains postes du budget doivent être ajustés en fonction de l'IPC. Le projet de budget pour l'année 2022 sera présenté pour adoption à la prochaine séance du CA qui aura lieu en novembre 2021.

Point no 13 – Varia

Aucun sujet ne fût ajouté au varia

Point no 14 : Dossiers & correspondance

- Municipalité de Béthanie : Renouvellement de l'entente relative au service d'incendie et prévoyant une fourniture de service entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022.
- Ministère de la Sécurité Publique : Registre des personnes vulnérables
- SAAQ – Préavis de vérification mécanique

722-10-2021

Levée de la réunion

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par Marie-Eve Massé

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 21H00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Vice-président

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière